

Culture parlementaire : l'état de la démocratie.

Karim Zahidi

(version provisoire 1 mai 2011)

Remarque : Ceci est une version provisoire pour le 9 mai. Elle sera très certainement retouchée et certains points plus amplement développés. Elle reprend néanmoins, fût ce sous une forme rudimentaire, les thématiques que j'aborderai dans mon exposé.

« Démocratie » fait partie de ces concepts que certains philosophes aiment à qualifier de « essentially contested concept ». En d'autres termes, il s'agit d'un concept dont la signification n'est pas univoque. Cette équivocité, au moins tirons-la au clair. Le Général Franco qualifiait son régime dictatorial de « démocratie organique », la Corée du Nord est officiellement une République Populaire Démocratique... Quoi qu'on puisse penser par ailleurs de ces régimes, convenons au moins qu'ils ont peu de choses en commun avec ce que l'Occident entend sous le nom de démocratie. De ce qu'un spectre si diversifié de régimes se présentent comme démocratiques, on ne peut pas se contenter d'inférer qu'une signification univoque du terme continue de faire défaut. Cette labilité des usages atteste aussi, voire atteste surtout que nous avons affaire à un concept normatif. Outre sa valeur descriptive, dont on a vu qu'elle est très incertaine, le terme de démocratie revêt donc essentiellement une fonction normative. Rares sont ceux qui aujourd'hui se risqueraient à nourrir des soupçons d'antidémocratisme. Quant aux mouvements et partis politiques d'obédience ouvertement antidémocratique, on peut dire sans exagérer qu'ils appartiennent désormais au passé (du moins en Occident).

De ces considérations préliminaires, ressort déjà clairement l'impossibilité de mettre le sens du mot « démocratie » en

débat dans un climat politiquement neutre. Songeons à la discussion que le général Franco et Kim Jung Il auraient pu conduire sur le caractère démocratique de leurs politiques respectives. Cet entretien imaginaire - à n'en pas douter spectaculairement tragicomique - nous avons toutes les raisons de croire qu'il ne nous aurait pas fait progresser d'un pas dans l'élucidation du mot « démocratie ». Il n'en aurait pas moins rigoureusement établi la possibilité pour deux puissants de converser côte à côté le plus courtoisement du monde sans aucune espèce de « terrain d'entente ». Cette discussion n'aurait pas été de nature à ce qu'ils pointassent leurs manquements respectifs au principe électoral ou quelque autre notion épineuse. Ils se fussent plus vraisemblablement tenus d'un bout à l'autre sur des positions politiques radicalement inconciliables.

Une telle conversation imaginaire, m'objecterez-vous à raison, n'a que peu à voir avec la démocratie. Elle fait cependant ressortir la détermination sémantique de ce terme comme une étape constitutive de toute lutte politique légitime et inscrit la décision du sens dans un projet politique global. Lorsque plusieurs collectivités divergent dans leur jugement sur le caractère ou sur le degré démocratique d'un système politique, c'est généralement dû au fait qu'elles ne partagent pas la même conception de la démocratie. Il n'existe donc pas nécessairement une notion commune (avec les conditions nécessaires et suffisantes auxquelles un système politique doit répondre pour être une démocratie) C'est là un élément qu'il importe d'avoir à l'esprit.

Il s'ensuit que les observations que je m'appête à formuler sur l'état de notre démocratie ne peuvent prétendre à la neutralité, dans la mesure où elle procèdent d'une vision politique et idéologique plus générale. Si je m'aventure aujourd'hui à formuler des thèses sur la démocratie, c'est donc dans la pleine conscience de la partialité d'une telle notion, et par suite du caractère irréductible ou à tout le moins non secondaire des antagonismes qui à cette occasion pourraient se faire jour. □

En vue de clarifier le débat, il convient peut-être d'en fixer la portée. Ma conviction est qu'une discussion sur la démocratie excède le domaine des institutions politiques. Loin de moi l'idée de sous-estimer le rôle qui échoit à de telles institutions dans un système démocratique. Le coefficient démocratique d'un régime politique est de toute évidence indissociable de la structure et du fonctionnement de ses institutions. Mais la présence d'institutions en bon état de marche assorties de garanties formelles contraignantes ne permet pas encore d'affirmer qu'il y a démocratie. La

démocratie ne peut tout de même pas se résumer au remplissage d'un bulletin de vote toutes les x années. Il n'y a pas davantage équivalence entre démocratie et « bon gouvernement » ou quelque autre marotte technocratique du type « compétence » etc. La relation précise qu'entretiennent la démocratie et l'idée de bon gouvernement m'apparaît de beaucoup plus tortueuse que ce voisinage immédiat qu'on a coutume de leur présumer. L'évaluation du caractère démocratique d'un système politique requiert a minima la prise en compte des paramètres suivants :

- 1) quels types d'intérêts sont de nature à infléchir le processus de décision politique.
- 2) qui ou quoi détermine l'agenda du débat politique
- 3) dans quelle proportion des voix politiques dissidentes trouvent-elles à s'exprimer dans l'espace public
- 4) les minorités jouissent-elles d'une position stable dans l'espace public
- 5) dans quelle proportion et avec quel degré d'effectivité des opinions marginales sont-elles politiquement représentées
- 6) dans quelle mesure sévit l'inégalité socio-économique et culturelle
- 7)...

Cette liste non exhaustive de paramètres co-déterminant l'identité démocratique d'un système politique révèle l'inanité de toute tentative visant à réduire la bonne marche démocratique à la bonne marche des institutions. Autrement dit, l'évaluation du caractère démocratique d'un système requiert plus d'un appareil de mesure.

Quels facteurs précisément doivent être pris en compte est une question grand ouverte. Du minimalisme au maximalisme - qui correspondent plus ou moins à la polarité droite / gauche - les stations sont nombreuses. Curieusement, dans le débat qui s'est tenu ces dernières années sur la réalité ou l'irréalité du caractère démocratique de l'Etat belge, l'attention s'est portée presque exclusivement sur le cadre institutionnel. Certains considèrent que la démocratie en Belgique est défailante, parfois même jusqu'à tenir le système politique belge pour fondamentalement étranger à la démocratie. Cette thèse radicale est du moins celle que depuis plusieurs années le Gravensteengroep s'évertue à propager. Le noyau de leur

critique est le suivant :

0. La Belgique est composée de deux démocraties (flamande et francophone).

0. La Belgique flamande et la Belgique francophone n'ont pas les mêmes penchants politiques.

0. Quoique les Flamands soient majoritaires, leurs revendications légitimes d'un point de vue démocratique sont systématiquement contrecarrées par les francophones (notamment en raison du fonctionnement des institutions politiques)

CQFD : la Belgique n'est pas démocratique.

Le remède proposé à ce prétendu déficit démocratique consiste dans un démantèlement sans reste de l'espace politique belge. La conviction sous-jacente est que la diversité linguistique a donné lieu à la création de deux pays ou de deux démocraties distincts dont la fusion sous une seule démocratie ne peut qu'engendrer des dysfonctionnements.

Abstraction faite de l'imputation du caractère non démocratique du cadre institutionnel (on pourrait en effet rétorquer que la teneur démocratique propre à ce cadre dépend des étapes à travers lesquelles il s'est constitué - attendu que la mise en œuvre de tels mécanismes défensifs a nécessité une série de réformes de l'Etat sanctionnées par une majorité absolue, on est en droit de considérer qu'une authentique volonté politique y présidait) la critique qu'ils instruisent est défaillante au moins à double titre. Elle est défaillante une première fois de par sa focalisation sur le cadre institutionnel, accréditant ce faisant la thèse selon laquelle le caractère démocratique de la Belgique dépendrait exclusivement des institutions belges. C'est vraiment faire peu de cas du contexte européen et international au sein duquel chaque Etat est aujourd'hui intégré et qui co-détermine le caractère démocratique du système.

Cette critique de l'espace politique belge ignore par conséquent un certain nombre d'aspects essentiels et accrédite le principe fallacieux selon lequel la configuration politique belge serait seule à pâtir d'un déficit démocratique. Les organisateurs de cette rencontre, qui ne partagent guère ce point de vue, soulèvent des problèmes fondamentaux qui exercent sur l'autosatisfaction démocratique une action beaucoup plus corrosive.

Je suis d'avis qu'il est impossible de sonder véritablement l'état de la démocratie sans prendre en considération une série de transformations qui se sont imposées ces 30 dernières

années. Ces transformations ne sont pas cantonnées au territoire belge, elles ont affecté l'Europe entière. Aussi bien, la crise politique que nous traversons actuellement ressortit davantage à ces perturbations globales qu'à la partie de ping-pong que se disputent les francophones et néerlandophones de Belgique. La crise de la démocratie n'a donc rien d'une spécialité belge. Elle sévit avec une intensité égale dans les pays voisins. Je m'explique :

La transformation funeste de l'Etat Providence - mis en place après la Deuxième Guerre Mondiale - en un système néolibéral est l'un de ces bouleversements macroscopiques. Il convient de noter que cette transformation n'a pas bouleversé le seul domaine de l'économie. Elle a eu un impact considérable sur le fonctionnement démocratique. Les partisans de ce modèle défendent une conception minimaliste de la démocratie. La démocratie n'y est qu'un calque formel du libre échange. Une patente délivrée à la population pour qu'elle inonde à intervalles réguliers le marché démocratique et trouve son bonheur parmi la sélection de produits que des responsables marketing zélés ont mis à l'étalage. À COMPLÉTER

□A présent, quelles sont les répercussions concrètes de cette transformation ? Remarquons pour commencer qu'avec la dérégulation des marchés financiers, les gouvernants ne doivent plus seulement rendre des comptes à leur population, mais que leur politique est passible à tout moment de sanctions décrétées par un « sénat virtuel » (l'expression est de James Mahon¹) d'investisseurs et d'emprunteurs. Si par exemple ce sénat « virtuel » et non élu estime que la politique menée va à l'encontre de ses intérêts, il dispose de toute une batterie de ripostes possibles telles que le déclenchement d'une flambée spéculative nuisible au pays en question, le retrait immédiat de capitaux investis etc. (on observe cela aujourd'hui dans plusieurs pays : des gouvernements sont contraints de mettre en place des politiques d'austérité draconiennes contre la volonté de leurs populations - à noter également qu'en Europe, de telles choses ont lieu par l'entremise des institutions européennes). Cela fait peser une lourde hypothèque sur la capacité d'un seul pays à mettre en œuvre sa propre gouvernance (Timothy Canova²).

¹ 1 Mahon: "...that mobile capital curbs 'irresponsible' policies. Expressed in terms of nineteenth century Western politics, this is mobile capital as a kind of virtual senate, an arm of large property against the dangerous tendencies of the executive or popular chamber"

² Canova: "Often overlooked, however, are the ways that non-state actors undermine the sovereignty and practical capabilities of nation-states to provide for the welfare and security of citizens. Threats from particular non-state actors such as private terrorist networks have received wide attention, but less visible and arguably much more significant is the growing influence of non-state actors in the global financial system."

L'attention des décideurs politiques opère dans la foulée un déplacement parallèle, de la valeur d'usage du pays (où les besoins des usagers / habitants sont premiers) à sa valeur d'échange (comment attirer les investisseurs). Le fait que l'IPA - un instrument qui veille au maintien de cette valeur d'échange - ait été ratifié dans cette assemblée sans qu'aucune voix discordante ne s'élève, bien qu'une majorité de travailleurs syndiqués se fussent exprimés contre, en est un signe éloquent (cela en dit long également sur la non représentation politique de certains mouvements d'opinion au sein du parlement).

(C'est à cette lumière qu'il convient d'analyser la ruée autonomiste flamande. Des régions prospères s'avisent bien vite que dans cette course aux investisseurs, elles ont tout intérêt à se délester de ce fardeau que constituent des régions économiquement plus précaires. Elles auront alors tout loisir de se dresser les unes contre les autres, comme les y enjoint la nouvelle règle du jeu. Ce jeu dangereux a des répercussions massives. Au cours de la décennie écoulée, l'Allemagne a également conduit une « réforme de l'Etat ». Les compétences des Länder - ou Etats fédérés - d'Allemagne ont été élargies. Les conséquences sont manifestes. Le dumping social y est à la hausse.

Une deuxième conséquence du néolibéralisme apparaît comme la réédition d'une mesure datant du 16^{ème} siècle, connue sous le nom de « the enclosure of the commons ». Au 16^{ème} siècle en Grande Bretagne, il fut procédé à des privatisations de grande ampleur de ce qu'on appelait les « commons » (parcelles de terre qui étaient accessibles à tous, par exemple pour mener paître le bétail, ramasser du bois). La reconversion de ces *commons* en propriétés privées conduisit à une paupérisation de la population rurale. Les effets du néolibéralisme actuel sont à bien des égards comparables. Des portions considérables de la richesse collective sont privatisées et confiées à des investisseurs privés. Appauvrissement du capital collectif, d'où résulte la collectivisation de la pauvreté. Mais cette précarisation du plus grand nombre n'est pas la seule conséquence néfaste à porter au compte de la privatisation. Des secteurs entiers de la société échappent désormais au contrôle démocratique et ne se sentent plus guère tenus de répondre à la demande générale. Ils se mettent au service d'intérêts particuliers ; d'un mot, le profit. (Il faut bien évidemment se garder d'idéaliser le passé. Alors que certains secteurs étaient encore placés sous la surveillance du politique, il n'était pas rare que l'intérêt général fût subordonné à des intérêts politiques particuliers. Il n'en reste pas moins que l'exercice du contrôle démocratique était

maintenu en principe. Aujourd'hui il est aboli par principe.

Cet appauvrissement collectif n'est pas une notion abstraite. La recrudescence de la misère matérielle éclate en pleine lumière. La subjectivité des classes moyennes est gangrenée par la peur et l'inquiétude. Le nombre de personnes en situation de pauvreté augmente : y compris en Belgique. Nous ne sommes pas encore parvenus au stade ultime de ce processus d'appauvrissement collectif. Mais on observe dès maintenant, a fortiori dans les pays où ce processus a rencontré moins de résistance, la privatisation rampante de pans entiers de la sécurité sociale, la suppression de l'assistance sociale etc. Et ce n'est pas fini (À COMPLÉTER : solidarité) □

J'ai tracé un peu plus haut un parallèle avec l'appauvrissement consécutif à la « enclosure of the commons », au 16^{ème} siècle. Je peux hélas poursuivre le tracé au point où je l'avais laissé. Il n'y a pas jusqu'à la brutalité avec laquelle cette propagation de la misère fut alors réprimée qui ne trouve son reflet dans notre actualité la plus récente. Une répression terrible exercée sur les populations les moins intégrées et les plus vulnérables (dont les similitudes avec les immigrants contemporains ne relèvent pas du hasard) et la mise sous conditions de la protection sociale³.

La généralisation de la logique marchande⁴ et l'accroissement des inégalités sociales et économiques menace la démocratie sur plusieurs autres plans. La généralisation de la logique marchande exerce notamment une influence délétère sur ce que John Stuart Mill appelait « the market place of ideas ». Ce libre échange des idées, condition indispensable de la vie démocratique, accuse désormais les effets liés à la commercialisation à outrance de la presse et des médias. Les idées ont cessé de circuler librement (essayez donc de publier dans un journal une tribune libre sur un sujet non racoleur), d'où résulte un appauvrissement du débat public. □

L'aggravation des inégalités et de l'insécurité prive de leurs perspectives et opportunités des masses de plus en plus nombreuses. Les conséquences sont gravissimes. (accès aux

³ “The law doth punish man or woman/That steals the goose from off the common, / But lets the greater felon loose / That steals the common from the goose.”

⁴ cf De Groene Amsterdammer (tr. fr. l'Amstellodamois vert) : des sociologues s'interrogent sur les problèmes les plus importants auxquels sont confrontés les Pays-Bas. La pensée marchande figure dans le top 10 : « L'inflation du facteur économique dans le vivre ensemble est très dommageable. »

soins médicaux, enseignement de qualité, logement décent,...)
À COMPLÉTER Il y a lieu à nouveau de parler d'une régression démocratique de notre système social.

La pensée marchande exerce une influence néfaste jusque dans le champ des rapports sociaux. Mirko Noordergraaf, Professeur à l'Université d'Utrecht, écrit à ce propos : « Un monde où il n'est question que d'émulation concurrentielle, de compétitivité globale, d'optimisation des ressources, de transparence, de placements, de valeur monétaire, de commerce 'evidence based', de compression budgétaire et j'en passe, ne laisse pas inchangées les relations quotidiennes et les pratiques professionnelles. Les comportements sont de plus en plus calculateurs, les relations intéressées, impersonnelles et malveillantes. Les prestations de services sont également touchées : le client n'est plus qu'une chose qu'il faut savoir manipuler et rentabiliser. La culture n'est plus qu'un instrument.

Ce que j'ai dit jusqu'ici peut bien apparaître comme unilatéralement critique. J'ai en effet exprimé des réserves de taille tant sur l'état actuel de notre démocratie que sur ceux qui considèrent qu'une réforme de l'Etat appropriée nous ouvrirait les portes d'une sorte de Walhalla démocratique régional. Fort bien, mais quelle perspective cela ouvre-t-il ? Ne sommes-nous pas réduits à l'impuissance face au déchaînement de forces économiques censément aveugles qui mettent la démocratie en péril ? Et comment allons-nous appréhender la crise politique actuelle en Belgique. N'avons-nous d'autre alternative que d'observer les politiciens s'enliser chaque jour davantage dans le borbier politique de la réforme de l'Etat. A mes yeux, cette crise constitue un moment idoine pour replacer la démocratie au centre de l'agenda politique. À COMPLÉTER Il n'est dès lors plus question d'exiger la tenue de nouvelles élections ou de rappeler les politiciens à leurs engagements. Pourquoi la population belge elle-même ne jouerait-elle pas un rôle plus actif, et pourquoi pas jusque dans l'élaboration d'une nouvelle structure étatique. Populisme ? Utopisme ?

À COMPLÉTER

Il peut parfois s'avérer utile de déporter son attention par-delà les frontières nationales et d'examiner comment d'autres pays gèrent ce type de crises au long cours. L'Islande a opté sur un mode résolument démocratique pour une refondation de la constitution. En effet, le parlement ne s'est pas réservé cette tâche ni ne l'a confiée aux partis politiques, mais à une Assemblée Constituante élue par le peuple. Les politiciens professionnels n'étaient pas habilités à se porter candidat. Parmi les 25 membres de cette Assemblée Constituante, on

trouve des gens de tous rangs. Cette Assemblée Constituante à son tour va faire appel à un millier d'Islandais tirés au sort. L'issue de ces travaux pratiques démocratiques étant à ce jour incertaine, il convient de réserver son jugement. Néanmoins, au vu du marasme dans lequel nous végétons depuis plusieurs années, il y a lieu de se demander, après le Général De Gaulle, « si la politique n'est pas une chose trop sérieuse pour être laissée aux politiciens ».